

ÉNERGIE : Pour une fois, un vrai courrier officiel mais qui prête à confusion



Un consommateur indique avoir reçu un courrier daté du 5 avril 2020, confirmant la fin des tarifs réglementés du gaz (au 30 juin 2023 pour les particuliers) : « Les offres de marché sont variées, elles peuvent répondre à vos besoins et être moins chères que les tarifs réglementés. »

L'en-tête du courrier comporte le logo officiel « Liberté-Égalité-Fraternité République Française » et fait référence aux sites officiels du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Curieusement, le courrier ne mentionne pas l'organisme ou la société qui en est à l'origine. L'enveloppe d'expédition laisse apparaître les termes **REFLEX** et Rouen.

Bien évidemment, compte tenu des multiples offres douteuses qui prolifèrent dans le domaine de l'énergie, le consommateur a fait preuve de méfiance vis-à-vis de ce courrier.

Les investigations du Réseau anti-arnaques ont permis de découvrir que l'éditeur de ce courrier était **DIGITAL RURAL INFORMATIQUE (DRI)**, dont la présidence est assurée par une autre société (**JUSTCLOUDIT**). C'est elle qui a obtenu le marché pour informer les abonnés au gaz de cette nouvelle réglementation.

Si l'initiative est louable, un point d'effort subsiste néanmoins : l'indication du donneur d'ordre (**Ministère de la Transition écologique et solidaire**) qui aurait permis de confirmer l'aspect officiel de l'information.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)